



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 05/2020
Portant réglementation de la circulation –
Route Barrée du 20 juillet 2020 au 4 août 2020 midi
Travaux au passage à niveau PN 29
RD 709 – Rue de la Gare - Rue du Vignoble

Le Maire de la Commune de Goxwiller,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le Code de la Route et notamment l'article R. 411-8 ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie ;

CONSIDÉRANT que les travaux de renouvellement du passage à niveau PN 29 (SNCF) - situé entre la Rue de la Gare et la Rue du Vignoble (R.D. 709) demandent la mise en place d'une déviation et de panneaux de route barrée à partir du lundi 20 juillet 2020 à 6 heures jusqu'au mardi 4 août 2020 midi,

ARRÊTE

- Article 1^{er} :** En raison des travaux de renouvellement du passage à niveau PN 29 (SNCF) situé entre la Rue de la Gare et la Rue du Vignoble (R.D. 709) demandent la mise en place d'une déviation et de panneaux de route barrée à partir du **lundi 20 juillet 2020 à 6 heures jusqu'au mardi 4 août 2020 midi,**
- Article 2 :** Pendant les travaux de renouvellement du passage à niveau PN 29 (SNCF) **la circulation** entre la Rue de la Gare et la Rue du Vignoble (RD 709) **sera interdite à tous véhicules** motorisés, motos, cycles et autres moyens de locomotion **et ainsi qu'aux piétons,**
- Article 3 :** Pendant les travaux de renouvellement du passage à niveau PN 29 (SNCF) une déviation cycliste sur la piste cyclable sera mise en place en suivant l'itinéraire existant passant par la commune de Bernardswiller et redescendant vers Obernai.
- Article 4 :** Le passage à niveau PN 27 situé sur la commune de Bourgheim sera maintenu en fin de journée pour le passage des cyclistes, avec la possibilité de franchir le passage en posant le pied à terre courant de la journée.
- Article 5 :** L'entreprise ALSACE NACELLES SERVICES de WEYERSHEIM est chargée de la mise en place de la signalisation des travaux et des panneaux de la route barrée du côté de la Rue de la Gare et du côté de la Rue du Vignoble, de la déviation vers la Rue du Vignoble et vers la Commune de Bernardswiller par la Commune d'Obernai pour la sécurité du chantier et des personnes.
- Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée :
- à Monsieur le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein,
 - à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Obernai,
 - au Centre de Secours d'Obernai,
 - à Monsieur le Maire de la Commune de Bernardswiller,
 - à Monsieur le Maire de la Commune d'Obernai,
 - à Monsieur le Maire de la Commune de Saint Nabor,
 - à Monsieur le Maire de la Commune de Heiligenstein,

- à Monsieur FRANCK Michel, Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Goxwiller,
- à l'entreprise ALSACE NACELLES SERVICES de WEYERSHEIM,
- au SMICTOM d'Alsace Centrale de Sélestat,
- au Centre Technique du conseil Départemental de Barr,
- à la SNCF – Réseau unité voie de Strasbourg extérieur
- au centre de tri de la Poste de Molsheim et la Poste d'Obernai,
- aux riverains de la Rue du Vignoble.

Goxwiller le 1^{er} juillet 2020

Le Maire :



Suzanne LOTZ



